



COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars, à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de NOISEAU sous la présidence de Monsieur Yvan FEMEL, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Yvan FEMEL, Maire ;

Monsieur Michel ROMEUF, Madame Marie-Christine DORMOY, Monsieur Emmanuel GACHET, Madame Caroline DOS SANTOS, Monsieur Ismaël GENET, Adjoint au Maire.

Madame Isabelle THIERRY, Madame Isabelle JEAN-BAPTISTE, Madame Evelyne DA FONSECA, Monsieur Jérôme LECLERC, Monsieur Jean-Marie LARIVE, Monsieur Yves RIBEYRON, Monsieur Gilbert COQUILLET, Monsieur Oumar Taliby KABA, Monsieur Robert COLLIN, Madame Sandra ABITEBOUL, Monsieur Fabien VALERA, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS :

Madame Aurore PERIN (procuration à Madame Caroline DOS SANTOS), Monsieur Denis COUVRECHEL (procuration à Madame Evelyne DA FONSECA), Madame Hélène CHAKEL (procuration à Madame Marie-Christine DORMOY), Monsieur Bernard de LAPEYRIERE (procuration à Monsieur Jérôme LECLERC), Madame Marie-Hélène ESCUDIERE (procuration à Monsieur Yvan FEMEL), Madame Nathalie JACQUIN (procuration à Monsieur Michel ROMEUF), Madame Katia GENET-VECCHIES (procuration à Monsieur Ismaël GENET), Monsieur Landry GAULT (procuration à Monsieur Emmanuel GACHET), Monsieur Pascal BAUDET, Monsieur Loïc MALEK-GHASSEMI (procuration à Monsieur Oumar Taliby KABA), absents excusés.

SECRETAIRE :

Monsieur Jean-Marie LARIVE

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux s'ils ont des remarques concernant le compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2018.

Le compte rendu de la séance du 13 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

I. DELIBERATIONS

Monsieur Michel ROMEUF fait une présentation détaillée des résultats de l'exercice 2017 et des grandes lignes du budget 2018.

Après cette présentation, Madame Isabelle THIERRY demande pourquoi il y a une augmentation de 23.000 € du budget alloué aux espaces verts. Monsieur ROMEUF lui répond que les arbres de la commune étant vieillissants, il y a de plus en plus d'élagage à faire, et cet élagage ne peut être fait en régie, par manque de qualification et de matériel. Il s'agit d'un strict minimum au regard de la situation.

Par la suite, Monsieur Michel ROMEUF répond aux demandes d'explications formulées par Messieurs COLLIN, KABA et VALERA pour chacune des imputations suivantes :

- *Vêtements de travail (60636) : diminution de la dépense car la dotation prévue pour la police municipale est désormais prise en charge par Ormesson, et est refacturée à Noiseau dans le remboursement global.*
- *Entretien des espaces verts (61521) : augmentation pour faire face au nouveau contrat avec Allavoine et aux besoins d'élagage*
- *Fêtes et Cérémonies – Manifestations (6232) : l'augmentation s'explique par l'intégration des dépenses de sorties des écoles qui étaient prises en charge auparavant par la Caisse des Ecoles*
- *Remboursements de frais (62878) : il s'agit des remboursements effectués à Ormesson pour la police municipale ou encore à d'autres communes pour la prise en charge des frais de scolarité*
- *Médecine du travail (6475) : ce budget est en baisse car la commune n'arrive pas à trouver un prestataire à un coût raisonnable (contrats proposés de l'ordre de 500 € pour une visite)*
- *Frais de télécommunications (6262) : la baisse n'est que de 3.000 € cette année grâce au passage à la Vo/Ip mais cela a permis en 2 ans de passer de 30.000 € à 18.000 €. Cette année, la crèche adoptera également ce système. Une étude sera également menée concernant les téléphones portables et l'éventuel passage des alarmes sous fibre optique.*
- *Monsieur ROMEUF indique que le salaire de la future responsable du RAM sera bien intégré au budget communal et non au budget du CCAS et précise que ce dernier sera subventionné par la CAF à hauteur de 50%.*
- *Le passage à la semaine de 4 jours et la suppression des NAP entraîne une diminution de 21.000 € des subventions perçues sans toutefois se traduire par une baisse significative des dépenses car les diverses activités proposées dans ce cadre sont maintenues.*
- *Les classes qui seront rénovées dans les écoles seront réalisées par un prestataire et non en régie car nous manquons d'expertise. Les futurs départs en retraite au sein des services techniques permettront de faire des embauches sur des compétences particulières.*
- *Le montant des travaux d'investissement sur les bâtiments (2135) diminue car il y avait eu de grosses opérations en 2017 et certains travaux programmés en 2018 seront davantage portés par le budget de fonctionnement (réfection des classes).*
- *Monsieur Michel ROMEUF précise que la commune ne perçoit pas le produit des amendes de police et les « redevances » pour le stationnement perçu par les communes ne concerne que le stationnement payant, qui n'a pas été mis en place à Noiseau.*
- *Monsieur Fabien VALERA indique qu'il existe certains affaissements de voirie rue Sadi Carnot qui nécessiteraient des travaux importants, de même que les infiltrations d'eau sur la rue de la Haute Borne.*

1. Délibération n° 2018.07 : OBJET : AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2017

Les résultats de l'exercice 2017 présentés ci-dessous ont été vérifiés et acceptés par Madame le Trésorier Principal.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat en section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement et assurer l'équilibre réel du budget. Pour rappel, les restes à réaliser 2017 sont automatiquement inscrits en recettes et en dépenses dans le budget primitif de 2018.

Ces résultats peuvent être affectés par anticipation au budget 2018 avant leur constatation définitive qui doit avoir lieu lors du vote du compte de gestion et du compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
Où le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré**

- **CONSTATE** les résultats de clôture provisoires pour l'exercice 2017 suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
• Recettes de l'exercice (A)	5.661.381,12 €	1.432.767,15 €	7.094.148,27 €
• Dépenses de l'exercice (B)	5.585.700,49 €	1.825.281,69 €	7.410.982,18 €
Résultat de l'exercice (C=A-B)	75.680,63 €	-392.514,54 €	-316.833,91 €
Pour rappel :			
• Résultat de clôture 2016 (D)	285.230,10 €	460.336,25 €	745.566,35 €
• Part du résultat de fonctionnement 2016 affecté au financement de la section d'investissement de 2017, au compte 1068 (E)	-0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture 2017 à affecter (F= C+D+E)	360.910,73 €	67.821,71 €	428.732,44 €
Restes à Réaliser :			
• Recettes RAR 2017 (G)		330.604,53 €	330.604,53 €
• Dépenses RAR 2017 (H)		281.030,92 €	281.030,92 €
Solde 2017 des restes à réaliser (I=G-H)		49.573,61 €	49.573,61 €
Excédent de financement de la section d'investissement pour 2017 (F+I)		117.395,32 €	

- **DECIDE d'affecter** par anticipation le résultat de clôture de l'exercice 2017 au Budget Principal 2018 comme suit :

- l'excédent de fonctionnement de **360.910,73 €** en recettes de fonctionnement 2018 au compte 002
- l'excédent d'investissement de **67.821,71 €** en recettes d'investissement 2018 au compte 001

Adoptée à la majorité par 21 voix pour, 3 abstentions (Monsieur Robert COLLIN, Madame Sandra ABITEBOUL, Monsieur Fabien VALERA) et 2 voix contre (Monsieur Oumar Taliby KABA, Monsieur Loïc MALEK-GHASSEMI).

2. Délibération n° 2018.08 : OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018

Fondé sur la base du Débat d'Orientation Budgétaire, le projet soumis à approbation reprend par anticipation (avant le vote du compte administratif) les résultats de l'exercice 2017 et les opérations prévues sur l'exercice 2018.

Le débat d'orientation budgétaire, a souligné les grands axes du budget primitif 2018 qui est construit et élaboré conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes.

Le budget de la commune est réputé voté par chapitre que ce soit en section de fonctionnement ou d'investissement, à l'exception des crédits de subventions obligatoirement spécialisés.

**Le Conseil Municipal,
Ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré**

- **ADOpte** le budget primitif de la Ville pour l'année 2018, lequel s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

- 5 994 345,08 euros pour la section de fonctionnement
- 1 056 199,35 euros pour la section investissement

Adoptée à la majorité par 21 voix pour et 5 voix contre (Monsieur Oumar Taliby KABA, Monsieur Robert COLLIN, Monsieur Loïc MALEK-GHASSEMI, Madame Sandra ABITEBOUL, Monsieur Fabien VALERA).

3. Délibération n° 2018.09 : OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2018

Pour l'année 2018, il est proposé au Conseil Municipal, conformément à ce qui a été annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, de maintenir les taux d'imposition au niveau de ceux de 2017.

**Le Conseil Municipal,
Ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré**

- **FIXE** pour l'année 2018 les taux d'imposition des trois taxes directes locales comme suit :

Taxes	Taux 2017	Taux 2018
-------	-----------	-----------

		proposés
Taxe d'habitation	22,44%	22,44%
Foncier bâti	20,40%	20,40%
Foncier non bâti	127,92%	127,92%

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

- **DIT** que le Monsieur le Maire et le Receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité par 21 voix pour et 5 voix abstentions (Monsieur Oumar Taliby KABA, Monsieur Robert COLLIN, Monsieur Loïc MALEK-GHASSEMI, Madame Sandra ABITEBOUL, Monsieur Fabien VALERA).

4. Délibération n° 2018.10 : **OBJET** : SUBVENTIONS 2018 AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS ET AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions communales 2018 aux établissements publics communaux et aux associations.

Monsieur Jean-Marie LARIVE précise qu'on constate une augmentation importante du nombre d'adhérents du Tennis Club avec 120 enfants-adolescents sur 183 adhérents, et un total de 153 noiséens sur 186, ce qui explique l'augmentation de la subvention.

Il rappelle également qu'une fiche type a été établie pour les demandes de subventions des associations afin de connaître toutes ces infos et d'établir des bilans d'activité.

**Le Conseil Municipal,
Ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré**

- **DECIDE** d'attribuer pour l'année 2018 une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale de Noiseau de 105.000 € (compte 657362).
- **RAPPELLE** que le CCAS a bénéficié d'une avance de subvention 2018 d'un montant de 50.000 € votée lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2017.
- **DECIDE** d'attribuer pour l'année 2018, les subventions de fonctionnement aux associations (compte 6574), comme suit :

- 6574 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	Pour mémoire budget précédent (2017)	Proposition du Maire Budget 2018
Associations rattachées à l'Office Municipal de la Culture et des Loisirs	5 750 €	5 650 €
Club Léo Lagrange	3 000 €	3 000 €
Ensemble Vocal et Musical de Noiseau	1 000 €	1 000 €
Théâtre de la Bougie	400 €	400 €
Atelier 10bis	700 €	600 €

Épreuves d'Artistes	650 €	650 €
Associations et activités rattachées à l'Office Municipal des Sports	3 700 €	4 720 €
Nautique Club Noiséen (NCN)	500 €	570 €
Tennis Club de Noiseau	2 000 €	2 500 €
Kick Boxing Noiseau	1 000 €	1 200 €
VIET VO DAO	0 €	200 €
The Fairies'Twirl (Twirling Bâton)	200 €	250 €
Autres Organismes ou Associations noiséennes	210 €	250 €
C.N.P.I. Écoles de Noiseau	30 €	50 €
C.N.P.I. Collège du Parc	30 €	50 €
FNACA Noiseau	150 €	150 €
Sous-Total Associations Noiséennes	9 660 €	10 620 €

Autres Associations et organismes divers		
Foyer Socio-éducatif du Collège du Parc	150 €	150 €
Association Sportive du Collège du Parc	150 €	150 €
F.C.P.E. Christophe Colomb	30 €	50 €
Secours Catholique	150 €	150 €
Association de Prévention, Soins et Insertion (APSI)	100 €	100 €
Restaurants du cœur	100 €	100 €
Ligue contre le Cancer	50 €	50 €
UNAFAM - Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques	70 €	70 €
Association des Paralysés de France (APF)	150 €	100 €
Association France Alzheimer - Val-de-Marne	100 €	100 €
AFM - Téléthon	150 €	100 €
Croix-Rouge Française	100 €	100 €
Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale	50 €	50 €
Association Val-de-Marnaise de Parents de personnes handicapées mentales (APEI)	80 €	80 €
Association des donateurs de voix du Val-de-Marne (bibliothèque sonore)	0 €	100 €
Arc Boisé	2 000 €	2 000 €
Sous-Total Autres Associations et organismes divers	3 480 €	3 450 €
TOTAL Subventions aux Associations	13 140 €	14 070 €

La demande de l'association Société Sportive de Noiseau (SSN) est en cours d'instruction et sera étudiée lors d'un prochain conseil.

- **DIT** que ces dépenses sont inscrites au budget de l'exercice 2018 voté ce jour, en section de fonctionnement respectivement aux articles budgétaires 657361 pour le CCAS et 6574 pour les associations de droit privé.

Adoptée à l'unanimité.

5. Délibération n° 2018.11 : OBJET : FOND D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN (FIM) – EXERCICE 2018: TRAVAUX DE TRANSITION ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – TRANCHE 2018

La commune de Noiseau dispose d'un éclairage public vieillissant et énergivore. De nouvelles technologies se sont développées dans le domaine ces dernières années, notamment avec l'éclairage public à LED, permettant de faire des économies d'énergie importantes pour les collectivités. Aussi, il est nécessaire que la commune de Noiseau mette en place un plan sur plusieurs années pour l'adaptation de son parc d'éclairage public afin d'effectuer une transition énergétique vers des candélabres plus économes.

Aussi, par délibération du 13 février 2018, la commune de Noiseau a lancé un Marché Public Global de Performance Énergétique pour le renouvellement de son parc d'éclairage public sur les 6 prochaines années. Le marché comprend notamment une tranche ferme de 200.000 € HT maxi et 6 tranches conditionnelles de 60.000 € HT maxi chacune.

Pour l'année 2018, la commune prépare le lancement de la tranche ferme dont les premiers travaux

devraient débiter à la fin de l'année.

Au titre de la Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) 2018, la Métropole du Grand Paris finance jusqu'à hauteur de 50% les travaux liés aux transitions énergétiques.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président de la Métropole du Grand Paris afin d'obtenir une subvention pour ce projet au titre du FIM 2018.

**Le Conseil Municipal,
Où le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré**

- **SOLLICITE** Monsieur le Président de la Métropole du Grand Paris afin d'obtenir une subvention du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) pour les travaux de transition énergétique de l'éclairage public de Noiseau, estimés à 200.000 euros HT pour la tranche ferme débutant en 2018.
- **AUTORISE** Mr le Maire à solliciter toutes les subventions possibles pour la réalisation de ce projet ;
- **ADOpte** le dossier de demande de subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la demande et au mandatement de cette subvention

Adoptée à l'unanimité.

**6. Délibération n°2018.12 OBJET : FOND D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN (FIM) – EXERCICE 2018:
TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE ALBERT CAMUS**

La construction de l'école maternelle Albert Camus date des années 1970 et n'a pas connu de rénovation importante avant 2017. Les fenêtres principalement sur châssis aluminium sont devenues vétustes et ne ferment plus correctement. Après la rénovation complète de la toiture de l'école maternelle réalisée en 2017, la commune de Noiseau va continuer le travail de rénovation thermique de l'école sur 2018 et 2019 en changeant l'ensemble des portes et fenêtres du bâtiment, en installant du double vitrage, à performance thermique.

L'ensemble de cette rénovation thermique est estimée à 120.000 € HT pour l'école Albert Camus.

Au titre de la Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) 2018, la Métropole du Grand Paris finance jusqu'à hauteur de 50% les travaux liés aux transitions énergétiques.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président de la Métropole du Grand Paris afin d'obtenir une subvention pour ce projet au titre du FIM 2018.

Le Conseil Municipal,

**Ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré**

- **SOLLICITE** Monsieur le Président de la Métropole du Grand Paris afin d'obtenir une subvention du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) pour les travaux de rénovation thermique de l'école Albert Camus de Noiseau, estimés à 120.000 euros HT.
- **AUTORISE** Mr le Maire à solliciter toutes les subventions possibles pour la réalisation de ce projet ;
- **ADOPTE** le dossier de demande de subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la demande et au mandatement de cette subvention.

Adoptée à l'unanimité.

7. Délibération n° 2018.13 : OBJET : CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL

Suite au départ d'un agent des services techniques à la fin de l'année 2017, il a été décidé de renforcer les compétences de ce service et d'améliorer son organisation en recrutant un agent de maîtrise. Ce dernier encadrera les équipes sur le terrain et sera chargé du suivi de leurs interventions.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'approuver la création d'un poste d'agent de maîtrise principal au sein des services techniques de Noiseau.

**Le Conseil Municipal,
Ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré**

- **DECIDE** la création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus

Adoptée à l'unanimité.

II. QUESTIONS DIVERSES

1°) Monsieur le Maire souhaite faire part aux Conseillers des informations suivantes :

- *Grève des éboueurs : cette dernière doit se terminer ce jour. Elle est liée au changement de prestataire à compter du 5 avril, qui ne reprendrait pas l'ensemble du personnel. Un accord aurait finalement été trouvé, mais certaines difficultés sont à prévoir pour rattraper le retard.*
- *Compétence aménagement de GPSEA : la délibération prise par le conseil de territoire du mois de décembre a été annulée par le contrôle de légalité. Désormais, la compétence développement économique et aménagement se partage entre la Métropole du Grand Paris qui a décidé de ne reprendre que les opérations dites « d'intérêt métropolitain », et le reste doit revenir aux différents territoires. GPSEA avait décidé de laisser cette compétence aux communes, mais il y a eu un refus de la Préfecture et donc les communes se retrouvent dessaisies de cette compétence, et ne peuvent désormais gérer que des opérations de constructions simples, sans aménagement. Cela peut fonctionner grâce à une bonne collaboration entre les communes et le Territoire, mais être problématique dans le cas contraire.*

En ce qui concerne la zone dite « France Telecom », cette dernière était déjà de la compétence de GPSEA. Un projet d'aménagement de GPSEA est présenté au Conseil municipal. La proposition de GPSEA se déroule en 2 phases, la 1^{ère} reprenant la zone actuellement bâtie, et la 2^{ème} phase longeant la RD136 jusqu'à l'entrée de ville actuelle. Cela ne pourra se faire qu'avec la suppression de la protection du front urbain actuel par le SDRIF

De même, le projet d'extension de la ville côté cimetière relève désormais de la compétence de GPSEA. La 1^{ère} phase du projet de la zone « France Telecom » et du futur quartier vers le cimetière entrent dans le cadre du PLU.

En ce qui concerne les différentes rumeurs de prison, il faut noter que le terrain actuel n'appartient pas à l'Etat mais à GPSEA avec qui nous réfléchissons à un autre développement comme celui qui avait été présenté dans le cadre d' « Inventons la Métropole » mais non retenu et qui confère à cette zone une vocation majoritairement agricole en y développant des fermes d'agriculture vivrière et biologique. L'Etat possède de nombreux autres terrains dans le secteur en dehors de Noiseau qui seraient également susceptibles d'accueillir cette prison.

2°) Monsieur Oumar Taliby KABA interpelle Mr Emmanuel GACHET concernant la tribune d'expression des listes dans le dernier magazine municipal :

« L'Opposition municipale proteste contre la politique de communication de la majorité municipale.

Les plus vigilants des lecteurs de NoiseauMag n'ont pas manqué de constater que la tribune de Mars de la majorité est inspirée par celle de l'Opposition.

Toutes nos critiques sont reprises point par point dans le même Magazine.

Cette attitude récurrente et illégale est passible de poursuite judiciaire.

Le droit de réponse ne doit s'exercer qu'au prochain numéro

Oh! Oui, c'est un hasard réplique Mr Gachet adjoint chargé de la tribune de la majorité (et à l'abus du pouvoir).

Alors, pourquoi la responsable de NoiseauMag demande à l'Opposition d'envoyer sa tribune autant de temps à l'avance alors qu'elle ne boucle celle de la majorité que deux semaines plus tard?

C'est tout simplement pour permettre à Mr Gachet de répondre de manière fort désagréable à l'Opposition.

Malheureusement cette longue période de cogitation n'engendre pas de réponses de très haute volée.

Désormais, l'Opposition se garde le droit de porter plainte auprès des services du Préfet et du tribunal administratif au prochain dérapage incontrôlé. »

En réponse, monsieur Emmanuel GACHET lui indique que la tribune de la majorité municipale du Noiseau'Mag de mars 2018 répond aux critiques de l'opposition, souvent les mêmes, parues dans les tribunes de l'opposition publiées en 2017. Il s'agit donc seulement d'une coïncidence et les accusations formulées par l'opposition sont infondées. Les obligations de remettre les articles avant une date limite sont liées aux dates de bouclage. Désormais, si cette date limite n'est pas respectée, la tribune ne sera pas publiée et les fautes de syntaxe ou d'orthographe ne seront plus corrigées.

3°) Monsieur Fabien VALERA indique que les armoires de fibre optiques sont souvent laissées ouvertes par les opérateurs. Monsieur Michel ROMEUF indique qu'il existe des protocoles chez les opérateurs mais les consignes ne sont souvent pas respectées par les sous-traitants. Concernant le déploiement de Noiseau, il ne reste plus que 7 logements individuels non raccordables aujourd'hui qui nécessitent des travaux particuliers qui seront lancés dans les prochaines semaines. De même, il existe encore deux petits collectifs privés qui n'ont pas souhaité donner suite pour l'instant à l'opérateur pour la signature des conventions de déploiement.

4°) Madame Sandra ABITEBOUL signale que les 2 samedis matins de fermeture de l'Agence Postale pendant les périodes de vacances scolaires sont trop contraignants pour permettre aux administrés de récupérer leurs courriers recommandés ou colis. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'une vraie difficulté à étudier, mais les administrés peuvent également appeler la Mairie pour s'organiser différemment.

5°) Monsieur Oumar Taliby KABA souhaiterait des précisions sur la fermeture administrative de l'épicerie à partir de 20h. Monsieur le Maire indique que cet arrêté de fermeture fait suite à un règlement de compte dans le magasin et à différentes fréquentations nocturnes qui perturbaient le voisinage. En ce qui concerne la crêperie, cette dernière a été ouverte sans demande d'autorisation mais la commission de sécurité n'a pas validé de fermeture. Le sujet doit être pris en main par la copropriété.

De même, Monsieur Oumar Taliby KABA demande ce qu'il va advenir des arbres arrachés allée de la Petite Plaine. Monsieur Emmanuel GACHET lui répond que la proposition de réaménagement faite par la ville n'a pas été validée par les riverains. Certains d'entre eux ont fait une autre proposition qui est en cours de validation par les riverains. Cette proposition est inscrite au budget 2018 et les travaux devraient pouvoir être réalisés rapidement.

Par ailleurs, Monsieur Robert COLLIN rappelle que l'arbre dangereux au 5 rue Condorcet n'est toujours pas arraché et que Valophis répond que l'arbre se trouve sur le domaine public. Monsieur le Maire indique qu'une réponse a été faite à Valophis leur précisant que cet arbre ne se trouve pas sur le domaine public mais sur la propriété de la Fondation Favier et une mise en demeure d'élaguer cet arbre leur a été envoyée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 23h40.

A Noiseau, le 03 avril 2018,
Le Maire,



Yvan FEMEL.